

DÉCISION n°2015.0355/DC/CCES-9161 du 06/05/2015 du Collège de la Haute Autorité de Santé relative à la procédure de certification V2010 de l'installation autonome de chirurgie esthétique (IACE) CLINIQUE DE CHIRURGIE ESTHETIQUE PETRARQUE

Le collège de la Haute Autorité de Santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 06/05/2015,

Vu les articles L.6113-3, L.6113-4, L.6113-6, L.6113-7, L.6322-1, R.6113-14 et R.6113-15 du code de la santé publique,

Vu la procédure de certification des établissements de santé V2010 adoptée par la décision n° 2012.0030 du 22 mars 2012 du Collège de la Haute Autorité de Santé,

Vu le Manuel de Certification IACE V2010,

Vu l'avis de la Sous-commission de revue des dossiers de certification, ayant valablement délibéré en sa séance du 21/04/2015,

Décide :

Article 1

Le rapport de certification ci-joint est adopté.

L'IACE **CLINIQUE DE CHIRURGIE ESTHETIQUE PETRARQUE** sise 6, Square PETRARQUE 75116 Paris **est certifiée.**

Article 2

Le Directeur de la Haute Autorité de Santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la HAS

Saint-Denis, le 06/05/2015

Signé

Pour le Collège
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU